

Image not found or type unknown



Litiges avec un cuisiniste

Par **perso76**, le **29/01/2010 à 18:21**

Bonjour,
Nous avons signé un contrat avec un cuisiniste le 31/10/09, avec une date de pose avant le 31/01/10, pour la fourniture et la pose de notre cuisine. Lors de cette signature nous faisons un chèque correspondant à 1/3 de la commande.
La cuisine nous a été livrée semaine 4 comme convenu avec en échange le règlement complet du solde de cette cuisine.
Or suite à une mauvaise commande de plan de travail de la part du cuisiniste, le poseur refuse de poser la cuisine.
Aujourd'hui le chèque a été débité, le cuisiniste nous propose une pose partielle de la cuisine sans plan de travail en attendant la livraison des nouveaux (délais 4 semaines minimum).
Que peut-on exiger et réclamer à ce cuisiniste?
Merci d'avance